



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Délibération du conseil municipal du 27 février 2026

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 13 février 2026.

PRESENTS :

Mmes, Sylvaine FOURNIER, Annie FRAGOLA, Sophie GRANGEAT, Françoise LANNOY, Françoise LEJEUNE Barbara LUCATELLI, Claire QUINETTE-MOURAT, Annie TANI.

MM. Patrick AYACHE, Pierre BONAZZI, Pierre-Jean CRESPEAU, Gilbert CROZES, Didier GERARDO, Stéphane GIRET, Adelin JAVET, Philippe LENAIN, Alexandre LEOPOLD, Philippe LORIMIER, Patrick PEYRONNARD, Serge POMMELET, Eric ROETS.

Présents : 21

Représentés : 6

Absents : 2

Votants : 27

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes Isabelle DUMAS (pouvoir à Françoise LANNOY), Marine MONDET (pouvoir à Claire QUINETTE-MOURAT), Djamila NDAGIJE (pouvoir à Annie FRAGOLA), Doris RITZENTHALER (pouvoir à Patrick AYACHE).

MM. Marc LIZERE (pouvoir à Barbara LUCATELLI), David RESVE (pouvoir à Adelin JAVET).

ABSENTS :

MM. Bernard FORT, Patrice KAUFFMANN.

Gilbert CROZES a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1611-4, L2121-29, et L2311-7 ;

Considérant que l'ensemble des associations ci-dessous développe leurs actions en faveur d'un public crollois ;

Considérant les propositions de la commission Espaces de vie du 05 février 2026 ;

Madame la conseillère déléguée à l'agriculture, la biodiversité, aux espaces naturels et à la chasse, rapporte les propositions de subventions aux associations suivantes :

Associations			Proposition de subvention
Nom	Domiciliation	Objet	
Association Communale de Chasse Agréée de St Hubert	Crolles	Association de chasse	400 €

Délibération n°24-2026 du 27 février 2026, Page 2 sur 2

Le Tichodrome	Le Gua	- Centre de sauvegarde de la faune sauvage. - Accueil et soin des animaux sauvages blessés.	400 €
La Catananche cartusienne	Crolles	- Promotion de la trufficulture, - Partage des connaissances autour de la truffe, des plantes comestibles et de la gastronomie.	500 € + 300€ de subvention de projet.
AAPPMA	Grenoble	Association de pêche	200 €
Alliance PEC	Grenoble	- Informer et former sur les enjeux agricoles et alimentaires, - Accompagner le développement des AMAP.	500€

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'approuver le versement des subventions proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le 06 MARS 2026
 Philippe LORIMIER
 Maire de Crolles

Le secrétaire de séance
 Gilbert CROZES

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
 Pour le Maire, par délégation, la responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.